

Communiqué de presse

Vendredi 16 juillet 2021

PLUS DE 14 000 VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE EN ILE-DE-FRANCE PEUVENT BÉNÉFICIER D'UNE RÉDUCTION DE 50 % SUR LEURS TITRES DE TRANSPORT

Depuis le 16 juillet, les volontaires en Service Civique vont pouvoir bénéficier de 50% de réduction, comme l'ensemble des étudiants et des salariés d'Île-de-France.

50 % de réduction pour les volontaires en Service Civique

Agés de 16 à 25 ans, ou de 16 à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, ils sont plus de 14 000 chaque année en Île-de-France à s'engager dans des missions d'intérêt général. Ces missions sont réalisées auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, département ou régions), de services de l'Etat ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...).

N'étant pas des salariés, les volontaires du Service Civique ne bénéficient pas du « remboursement employeur » de 50 % de leurs frais de transport. Par ailleurs, n'étant le plus souvent pas scolarisés pendant leur période de mission, laquelle correspond rarement à l'année scolaire, ils ne peuvent pas non plus bénéficier du forfait Imagine R (50 % de réduction) bénéficiant à une grande majorité des jeunes Franciliens de leur tranche d'âge.

Île-de-France Mobilités a donc décidé de mettre un terme à cette situation et va octroyer dès cet été 2021 une réduction de 50 % sur le titre de transport des volontaires ayant signé un contrat d'engagement de Service Civique, ainsi que pour les volontaires du Corps Européen de Solidarité, effectuant une mission en Île-de-France. Les jeunes pourront ainsi bénéficier de cette réduction sur les forfaits Navigo Mois/Semaine et tickets t+/Origine Destination, et ce pendant toute la durée de leur contrat d'engagement. Cette réduction sera intégralement prise en charge par Île-de-France Mobilités.

Pour y accéder, les jeunes dont le contrat est signé avec l'Agence du Service Civique recevront personnellement un mail leur indiquant la marche à suivre pour effectuer leur demande. Ils devront se procurer un passe Navigo puis effectuer leur demande en ligne via le portail www.iledefrancemobilités.fr.

Le Service Civique

Le Service Civique c'est une expérience unique d'engagement et de solidarité dédié à la jeunesse, ouverte sans condition de diplôme aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans s'ils sont en situation de handicap. Il vise à proposer un cadre d'engagement citoyen au service de l'intérêt général, indemnisé, dans lequel les jeunes peuvent gagner en confiance et en compétences tout en préparant leur avenir éducatif et professionnel.

Les jeunes peuvent s'engager auprès des organismes d'accueil agréés par l'Agence du Service Civique ou ses délégués territoriaux dans neuf grands domaines : éducation pour tous, culture et loisirs, développement international et action humanitaire, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Plus de renseignements sur le Service Civique : <https://www.service-civique.gouv.fr/>

Contacts presse :

Sébastien Mabile : sebastien.mabile@iledefrance-mobilités.fr - 06 15 39 21 58-

www.iledefrance-mobilités.fr/presse

